



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice  
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Madame/Monsieur

...  
...  
...  
...

Direction de la sécurité et de la justice DSJ  
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08  
www.fr.ch/dsj

—  
Réf: CG

T direct: +41 26 305 14 03

Courriel: dsj@fr.ch

*Fribourg, le 4 mars 2011*

## **Avant-projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales – Procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Notre Constitution cantonale (art. 70) prévoit que « *l'Etat encourage l'aide humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable. Il favorise les échanges entre les peuples* ». Pour mettre en œuvre cette volonté, le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer une loi. Un avant-projet a été préparé sous l'égide de la Chancellerie d'Etat (CHA), en collaboration avec la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et la Direction des finances (DFIN).

L'avant-projet contient les dispositions essentielles sur les buts et l'organisation. Il prévoit aussi que l'Etat peut confier un mandat de prestations à une fédération cantonale des œuvres d'entraide pour le développement de projets. Cela se fait avec succès depuis 2008 déjà avec Fribourg Solidaire.

J'ai donc l'honneur de vous soumettre un avant-projet de loi et un rapport explicatif, que je vous prie d'examiner. Merci de me transmettre vos commentaires **jusqu'au 16 mai 2011**, avec copie électronique de votre courrier à l'adresse [godatc@fr.ch](mailto:godatc@fr.ch).

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Meilleures salutations

Erwin Jutzet  
Conseiller d'Etat

### **Annexes**

—  
Avant-projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales  
Rapport explicatif